

La "verrue" disparaît de Fribourg : nouvelle patinoire hors les murs

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **75 (1980)**

Heft 3-4-fr: **Conception suisse de tourisme**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174893>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nouvelle patinoire hors les murs

La «verruie» disparaît de Fribourg

La patinoire des Augustins, au bord de la Sarine à Fribourg, va disparaître. C'était depuis des années une pomme de discorde entre amis du sport, politiques et défenseurs du site. A fin mai, il a été décidé de construire une nouvelle patinoire en dehors de la vieille ville et d'effacer ainsi une tache inesthétique dans un quartier digne de protection.

C'est en 1956 que le *club de hockey sur glace* de Fribourg-Gottéron reçut l'autorisation d'installer dans le canton une patinoire artificielle non couverte. Les discussions au sujet d'une couverture ne vinrent que plus tard; motif: des hivers pas assez froids, et l'impossibilité de prolonger la saison sportive. Mais la perspective d'une altération du cachet de la vieille ville par la toiture à construire retarda la décision. C'est alors qu'en 1975, le vice-président du club, en même temps conseiller général, se donna pratiquement à lui-même la permission de passer aux actes. C'est ainsi que surgit la «verruie»: les autorités étaient mises devant le *fait accompli*.

L'avis de la commission fédérale

«La couverture de la patinoire des Augustins donne l'exemple du mépris des lois par ceux-là mêmes qui sont chargés de les faire respecter», écrivit M. Gérard Bourgarel dans la revue *Pro Fribourg*. Et ce n'étaient pas seulement les règles de la procédure d'autorisation qui avaient été

tournées, mais les lois qui protègent le cachet de la vieille ville qui avaient été violées. C'est la même considération qui, lors d'une expertise, incita la commission fédérale pour la protection de la nature et du patrimoine à se prononcer contre la toiture en cause.

Mais il n'y avait rien d'autre à faire, pour les autorités fribougeoises, que d'accepter la nouvelle couverture de la patinoire. En mars 1976, toutefois, elles en limitèrent le maintien à fin mars 1981. En d'autres termes, le toit et la patinoire devaient disparaître. Ainsi était prise une décision favorable à la protection de la vieille ville et à son unité, et qui contribuait du même coup à résoudre un problème de circulation dans le Vieux-Fribourg (quelque 7000 visiteurs par match). Il y avait pourtant le risque que la condamnation de la verrue ne provoquât de l'effervescence: les habitants du quartier s'opposaient vigoureusement à la disparition de «leur» patinoire; elle constituait un *élément de leur vie sociale*.

Claire décision

Mais à fin mai, le Conseil général a décidé par 43 voix contre 21 – malgré le lancement d'une pétition – d'éloigner définitivement la patinoire de la vieille ville et d'en reconstruire une à l'extérieur, près du stade St-Léonard. Un crédit de 9 millions de francs a été approuvé à cette fin. Une solution de rechange proposée par les habitants du vieux quartier a été rejetée. On ne sait pas encore ce qu'il adviendra du terrain ainsi libéré. On pense à des places de stationnement...

Christian Schmidt



En haut: Fribourg en 1910, encore exempt de graves atteintes. En bas: la même vue en 1980; on y remarque surtout, à l'arrière-plan, le corps étranger que forme au bord de la Sari-